

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 11

Artikel: À propos du congrès et de l'École d'été du Secrétariat professionnel international de l'enseignement, Vienne, juillet 1955
Autor: Reymond-Sauvain, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de leurs responsabilités envers la communauté nationale. Ces travailleurs sont prêts à discuter au cours de pourparlers loyaux les revendications que leurs connaissances, leur expérience et leur effort les autorisent à formuler; ils sont prêts à rechercher une entente avec tous les autres groupements. Mais, si les circonstances l'exigent, ils sont décidés aussi, dans les limites de la Constitution et de la loi, à user de leur puissance pour obtenir les choses auxquelles ils ont droit et pour conserver leurs légitimes conquêtes. Nous sommes fiers d'appartenir à ce mouvement.

En terminant, il me reste encore à rendre hommage, de tout cœur et avec humilité, aux pionniers, à tous ceux, connus ou inconnus, qui ont donné au syndicalisme libre le meilleur d'eux-mêmes, qui lui ont été fidèles dans les bons comme dans les mauvais jours. Nous saluons bien bas ceux qui nous ont quittés. Nous prenons l'engagement de faire fructifier l'héritage qu'ils nous ont laissé. La génération d'aujourd'hui transmettra à celles de demain notre bannière: la bannière de la dignité humaine, de la justice sociale, de la liberté, de la concorde et de la paix entre les hommes et les nations.

A propos du congrès et de l'Ecole d'été du Secrétariat professionnel international de l'enseignement, Vienne, juillet 1955

Par *Pierre Reymond-Sauvain*

Afin de placer immédiatement ces manifestations dans le cadre qui convient, il est nécessaire de rappeler sommairement ce qu'est la structure du mouvement syndical sur le plan international.

Les centrales nationales qui se réclament du syndicalisme libre, telles que notre Union syndicale suisse, la Confédération générale du travail Force ouvrière de France, le T. U. C. (Trades Union Congress) de Grande-Bretagne, etc., ont constitué entre elles la C. I. S. L. (Confédération internationale des syndicats libres).

Mais dans la plupart des professions existent des secrétariats professionnels internationaux (les S. P. I.), en marge de la C. I. S. L., et collaborant pourtant avec elle: ceux des employés des transports, du personnel des services publics, des ouvriers du bâtiment, des métallurgistes, etc. Leur activité est coordonnée par un comité de liaison des S. P. I., qui est dirigé par dix d'entre eux; ce comité travaille en contact étroit avec la C. I. S. L.

Une telle organisation n'est pas toujours très simple à concevoir, parce qu'elle n'est pas une création de la logique abstraite, mais bien plutôt le résultat des réalités concrètes de l'histoire.

Et surtout la structure internationale ne correspond pas toujours à la structure nationale.

C'est ainsi, par exemple, que la Fédération belge du personnel des services publics groupe non seulement les employés des communes, des provinces et de l'Etat, mais aussi les cheminots et le personnel enseignant, de sorte que cette fédération verse ses cotisations partiellement à la Fédération internationale du personnel des services publics, partiellement à l'Internationale des transports et partiellement encore au Secrétariat professionnel international de l'enseignement.

De même aussi, la V. P. O. D. (Verband des Personals öffentlicher Dienste) contribue à l'activité de la Fédération internationale des services publics, mais aussi à celle du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (S. P. I. E.).

Ce dernier organise chaque année une réunion de délégués des sections nationales, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, une fois en congrès, où l'importance des délégations dépend des effectifs représentés, une fois en Conseil général où chaque groupement national envoie un délégué.

Cette réunion annuelle est accompagnée d'une Ecole d'été, à laquelle sont conviés non seulement les délégués, mais encore tous les syndiqués de l'enseignement. On y étudie une question importante d'ordre pédagogique sous la direction de professeurs particulièrement qualifiés.

En 1955, ce sont nos collègues autrichiens qui nous ont accueillis à Vienne; ils l'ont fait cordialement, nous conduisant à travers leur ville pour voir les beaux monuments dont l'histoire l'a dotée, de même que les réalisations remarquables dans le domaine des logis destinés aux classes modestes de la population, nous menant à la Rax, afin que nous puissions, d'une altitude de plus de 2000 mètres, nous rendre compte de la configuration du pays, provoquant enfin une rencontre avec les autorités de la ville lors d'une aimable réception à l'Hôtel de Ville.

Nous ne dirons que peu de chose au sujet de la partie administrative du congrès, puisqu'elle réapparaît, identique à elle-même dans tous nos congrès internationaux: discussion et adoption du rapport moral et des comptes, réélection du Comité exécutif (dont le bureau se composera dorénavant d'un président suisse [Pierre Reymond lui-même, que nous félicitons. — Réd.] et de deux secrétaires belges), choix du lieu de la prochaine rencontre annuelle (elle aura lieu à Tunis).

Chacune des délégations nationales présenta un bref rapport sur l'activité de sa section au cours de l'année écoulée. On leur demanda non seulement de faire connaître le travail accompli par leur organisation syndicale dans son domaine propre, mais d'insister sur les services qu'ont pu rendre au syndicalisme de leur pays les membres

du corps enseignant qui se vouent à la propagande en faveur des salariés et aux mouvements qui ont pour but leur éducation et leur instruction.

Tous les auditeurs furent vivement frappés par les déclarations pour ainsi dire unanimes des rapporteurs: si les enseignants rendent des services certains au syndicalisme, ils en reçoivent davantage encore, parce qu'il les oblige à ne pas abandonner la vie réelle, à s'occuper de problèmes concrets et qu'il les met en garde contre les préoccupations purement théoriques, prétextes bien souvent à fuir les efforts créateurs, ce qui provoque parfois des dissensions affaiblissantes.

Syndicalisme libre, syndicalisme confessionnel. Laïcité

Le S. P. I. E. s'est toujours efforcé de défendre l'école laïque. Cependant, la composition de certains syndicats nationaux rend parfois cette défense un peu compliquée. Ainsi, les organisations d'enseignants italienne et autrichienne réunissent, comme leurs centrales nationales, les syndiqués dont les conceptions sont voisines de celles que nous avons dans le syndicalisme suisse, mais aussi ceux des catholiques qui, chez nous, appartiendraient aux groupements chrétiens-sociaux.

Lorsque les instituteurs et professeurs allemands auront rejoint le S. P. I. E. (qui est en pourparlers avec eux à ce propos), le même problème se posera pour leur section.

Jamais le principe même de la laïcité n'a été combattu par ces collègues italiens et autrichiens, mais ils ont tendance à parler d'école interconfessionnelle plutôt que d'école laïque.

La question s'est posée à nouveau à Vienne à l'occasion de la demande d'affiliation du *Sindacato scuola non statale d'Italie*, qui groupe les enseignants des écoles privées et dont l'une des sections est de nature confessionnelle. Ce syndicat est affilié à la Confédération italienne des syndicats de travailleurs et par elle à la C. I. S. L. Aucune raison statutaire ne s'opposait à son admission. Cependant, le congrès de Vienne, à la demande de la V. P. O. D., y a mis une condition: c'est que le nouveau membre du S. P. I. E. ne mette pas en discussion le principe de l'école laïque.

Il s'est rallié à cette réserve en déclarant par l'organe de sa présidente: « Le *Sindacato italiano scuola non statale* adhère à la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, organisation absolument non confessionnelle. Pour plus de clarté, j'ajouterai que, en Italie, existent des associations catholiques qui ont pour but de répandre la doctrine catholique. Pour nous, il n'est pas licite de confondre nos buts syndicaux bien précis avec une autre finalité. Ceci n'exclut pas, naturellement, ma position personnelle, qui est celle d'une catholique pratiquante, et il est évident que je désire

pour cette position le même respect que celui que j'ai toujours eu pour les convictions des autres. »

Inutile de rappeler longuement que, chez nous, les catholiques qui se placent sur ce même terrain de la tolérance ont toujours été reçus à bras ouverts dans les fédérations qui constituent l'Union syndicale suisse.

La situation des enseignants et la pénurie de professeurs et d'instituteurs

Le congrès a adopté à l'unanimité une résolution concernant la situation du corps enseignant. Elle dit notamment:

Le congrès ... ayant entendu les rapports des délégués au sujet de l'action menée avec la classe ouvrière organisée, pour améliorer les conditions d'emploi du corps enseignant, relever la qualité de l'enseignement, et étendre celui-ci à tous les enfants dans tous les pays;

ayant pris connaissance également d'un rapport concernant l'état de l'enseignement sur le plan international;

.....

constate que l'enseignement souffre, dans de nombreux pays, d'une pénurie de maîtres qualifiés;

rappelle que cette pénurie, hautement préjudiciable à la généralisation d'un enseignement de qualité, est due en premier lieu aux conditions d'emploi défavorables faites au corps enseignant.

La situation des membres du corps enseignant n'est-elle donc pas enviable? Pourtant, maintes fois avons-nous entendu des collègues de l'industrie privée formuler des jugements souvent teintés d'envie à leur égard: ils obtiendraient des traitements élevés en échange d'un travail moins astreignant que celui des ouvriers; leur présence en classe est très inférieure à quarante-huit heures par semaine; leurs vacances sont longues et petite leur dépense de force physique.

Ces jugements sont particulièrement répandus dans les régions où, instituteurs et professeurs n'étant pas syndiqués, aucun contact ne s'établit entre eux et les autres salariés.

Si ces raisonnements correspondaient à la réalité, tous les postes disponibles ne seraient-ils pas pris d'assaut? Comment expliquer alors l'angoissante pénurie d'instituteurs et parfois de professeurs qui préoccupe les autorités scolaires de maints pays?

Ainsi, dans le canton de Neuchâtel, par exemple, on fait appel, contrairement à la coutume, à des institutrices mariées, on supplie les retraités de reprendre le collier, on engage, pendant la bonne saison, des Valaisannes (qui ne sont occupées dans leur canton que pendant l'hiver), on tente d'abrégier le temps de préparation des jeunes membres du corps enseignant pour leur confier du travail

prématurément, on songe même, dans certaines communes, à augmenter l'effectif des classes, malgré les conséquences néfastes d'une telle mesure sur la qualité de l'enseignement.

Afin d'essayer de sortir de cette impasse, on a tenté au printemps d'organiser une préparation accélérée pour des porteurs de titres universitaires ou de titres équivalents qui désireraient se consacrer à l'enseignement primaire. Mais le nombre des inscriptions a été si faible qu'on a renoncé à organiser les cours.

Nous avons constaté à Vienne que la même pénurie se fait sentir dans presque tous les pays.

S'il en est ainsi, c'est que le jugement porté sur la situation du corps enseignant, que l'on croit fort enviable, ne correspond pas à la réalité.

En quoi?

Tout d'abord, on exige des éducateurs des qualités et une préparation sans cesse accrues.

Prenons de nouveau le canton de Neuchâtel comme exemple pour appuyer notre affirmation: Les futurs instituteurs doivent d'abord conquérir le baccalauréat (qu'ils obtiennent normalement vers l'âge de 18 ou 19 ans); ils sont soumis ensuite à un examen psychotechnique destiné à éliminer ceux qui ne posséderaient ni les qualités de caractère ni les réactions psychologiques nécessaires à obtenir un bon contact avec les enfants. Ils passent ensuite un an et deux tiers à l'Ecole normale, afin d'y recevoir une formation professionnelle: stages dans les classes primaires d'application sous la direction de maîtres expérimentés, notions de psychologie, étude de la méthodologie des diverses disciplines, acquisition des connaissances qui ne sont pas exigées pour l'obtention du baccalauréat ou qui ne jouent qu'un rôle secondaire dans sa préparation, mais qui sont nécessaires dans l'enseignement primaire (par exemple, les travaux à l'aiguille, les travaux manuels, les éléments de la rythmique Jaques-Dalcroze, etc.). Quant aux maîtres de l'enseignement secondaire, il leur est demandé non seulement des diplômes de connaissances, mais encore un certificat d'aptitude à l'enseignement, qui leur est octroyé après une préparation pédagogique et des leçons d'épreuve.

Ensuite, c'est une erreur de croire que le travail des membres du corps enseignant se borne au temps de leur présence en classe. S'ils sont consciencieux, ils doivent consacrer de nombreuses heures à la préparation de leurs leçons et à la correction des devoirs de leurs élèves.

Enfin, ceux qui n'ont jamais enseigné se représentent difficilement quelle tension nerveuse produit l'effort incessant qu'on fournit pour intéresser les élèves, pour éviter que leur esprit ne s'évade, ou qu'ils soient indisciplinés. Personne n'est aussi malheureux qu'un instituteur ou un professeur victime de la cruauté de ses élèves!

Ces divers éléments jouent un rôle essentiel dans la vie d'un professeur ou d'un instituteur. On comprend que, dans de telles conditions, bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles intelligents, trouvant que la rétribution à laquelle ils pourraient prétendre s'ils se consacraient à l'enseignement ne serait pas en rapport avec ce qu'on exigerait d'eux, préfèrent se lancer dans le commerce ou l'industrie.

Pour résoudre la question, pourrait-on proposer aux futurs maîtres une préparation moins soignée, estimant que seules les connaissances indispensables aux enseignants — celles qu'ils sont appelés à communiquer à leurs futurs élèves — doivent leur être données?

Ce serait une grave erreur: pour enseigner efficacement, il est bon de dominer de très haut ce qu'on professe.

D'autre part, si les instituteurs n'étaient mis au bénéfice que d'une culture au rabais, ils seraient moins respectés et leur profession moins attirante encore.

L'Ecole d'été du S. P. I. E. a été consacrée à une étude du problème de la formation du corps enseignant sous la direction du Dr Hermann Schnell, directeur de l'Institut pédagogique municipal de Vienne.

Faute de place, nous ne pouvons songer à donner de cette étude extrêmement riche un résumé, fût-il sommaire. Disons cependant qu'au cours de la discussion animée qui suivit, la plupart des interventions furent favorables à ce que soit exigé le baccalauréat des futurs instituteurs et institutrices, mais à une condition cependant: c'est que programmes et méthodes soient profondément modifiés. En effet, dans la plupart des pays on se plaint de ce que le gros effort demandé à des jeunes gens de 15 à 18 ou 19 ans soit étendu à dix ou onze disciplines différentes et qu'il conduise à une dispersion telle de l'intérêt qu'aucune connaissance approfondie ne puisse véritablement être acquise, de même qu'aucune des habitudes de travail suivi et concentré indispensables à l'acquisition d'une vraie culture.

Situation des pays non autonomes et sous-développés

Plusieurs des résolutions votées à Vienne se rapportent à cette situation.

Les sections japonaise et tunisienne du S. P. I. E. se sont montrées particulièrement actives et, d'autre part, les interventions du secrétaire général et du bureau du S. P. I. E. n'ont pas été étrangères à l'amélioration du sort des enseignants dans ces pays.

Lorsqu'on voit l'intelligence que montrent les délégués tunisiens et japonais à leur organisation internationale, on comprend mieux la révolte qui les saisit en étant maintenus dans des postes d'im-

portance secondaire, soit par la puissance occupante, soit par un gouvernement réactionnaire.

Nos collègues tunisiens ont désiré que nous tenions nos prochaines assises dans leur pays, afin de les faire coïncider avec la première année d'indépendance relative. Bien que, depuis deux ans, notre décision avait été prise d'accepter l'invitation des sections italiennes et de siéger à Rome, nous avons accepté celle des Tunisiens, les Italiens leur ayant aimablement cédé la place. Nous irons à Rome en 1957.

Nous ne pouvons songer à donner ici le texte de toutes les résolutions qui ont été adoptées, cependant il est utile d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue syndicale suisse* sur le fait qu'elles ont été rédigées de façon à éviter tout ambiguïté. Le congrès ne s'est pas borné à réclamer un effort constant des nations de l'Occident pour la libération des pays non autonomes; il a condamné du même coup tous les régimes autoritaires et a proclamé son attachement à la démocratie (telle que nous la concevons en Suisse, par exemple).

Dans la même voie, il a réclamé avec énergie la libération d'une de nos collègues de Hongrie, Serena Pollak, ex-présidente de l'Association des enseignants hongrois, qui est emprisonnée depuis cinq ans et dont le seul crime a été de lutter pour la défense des droits des travailleurs.

Position du S. P. I. E. à l'égard de la paix

Le bureau du Comité exécutif avait préparé une résolution affirmant que l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition de l'école était due, en particulier, aux dépenses que font la plupart des Etats pour leur armée.

Cette résolution réclamait le désarmement général, sous contrôle international.

La délégation japonaise demandait avec énergie que le S. P. I. E. exigeât l'interdiction des armes atomiques. (On se rappelle que, quelques jours plus tard, le peuple japonais devait organiser à Yokohama une puissante manifestation destinée en particulier à préconiser cette interdiction.)

La commission des résolutions s'opposait à cette exigence, tout d'abord parce qu'elle lui paraissait affaiblir son appel au désarmement général, ensuite parce que le texte proposé, coïncidant avec celui qui sert de slogan à la propagande communiste, aurait donné à la résolution une orientation politique partisane qu'on désirait éviter à tout prix.

Après une discussion assez âpre, chacun finit par se rallier à un compromis en acceptant le complément suivant au texte proposé: « Il (le congrès) proclame que la recherche scientifique, notamment

dans le domaine de l'énergie nucléaire, doit être orientée exclusivement dans le sens des applications pacifiques. »

Voilà donc l'essentiel de ce qui a été fait à Vienne.

L'essentiel?

Ce qui l'est peut-être davantage, c'est la prise de contact entre militants syndicalistes de divers pays, l'échange de renseignements sur les expériences faites, les mouvements en cours, et surtout les liens d'amitié qui se créent et qui donnent une cohésion sans pareille au syndicalisme international.

Les syndicats en Irlande

Par J.-W. Brügel, Londres

Tous les pays libres d'Europe sont représentés au sein de la Confédération internationale des syndicats libres, à l'exception de deux : la Turquie et l'Irlande. L'adhésion du premier de ces pays n'est plus qu'une question de temps. Il ne semble pas qu'il en aille de même pour l'Irlande, bien qu'elle possède depuis des dizaines d'années des organisations qui méritent pleinement la qualification de syndicats libres. Mais il ne paraît pas possible, pour des raisons politiques essentiellement, de surmonter les conséquences de la scission de l'Irlande, qui fait peser une très lourde hypothèque sur la « verte Erin ».

La situation du syndicalisme irlandais reflète exactement les problèmes qu'un difficile passé a laissé en héritage à la nation irlandaise. Le nationalisme et les conflits d'ordre confessionnel rendent difficile la solution des questions sociales. Après une lutte longue et sanglante, l'Irlande a conquis sa liberté. C'est aujourd'hui une république indépendante, qui a rompu tous les liens avec la Grande-Bretagne — du moins théoriquement. La réalité est un peu différente. Les deux îles ont besoin l'une de l'autre. L'Irlande est surpeuplée et ne peut pas nourrir toute sa population (on compte plus d'Irlandais aux Etats-Unis que dans la mère patrie; inversement, l'économie britannique a besoin des centaines de milliers d'Irlandais qui entrent librement en Angleterre. Au moment où cette dernière a reconnu l'indépendance de l'Eire et où les Irlandais sont devenus *eo ipso* des « étrangers », le Parlement britannique ne leur a pas retiré le droit de vote. Des intérêts aussi complémentaires seraient donc de nature à faire oublier rapidement un passé souvent dramatique s'il n'y avait pas l'*Irlande du Nord*.

La République irlandaise ou Eire compte 3 millions d'habitants, catholiques dans leur immense majorité. Ils parlent anglais, mais s'emploient à ressusciter le gaélique, la langue ancestrale de l'île. Elle est gouvernée par un régime clérical et nationaliste qui s'ap-